

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2019

Le 9 juillet deux mil dix-neuf, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à **19 heures 30**, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 juillet 2019

Etaient présents : Mmes, Mrs, EPRINCHARD Michel, RIVAUD Marie Joseph, BOUCHEREAU Isabelle, BERNARD Andrée, PROU Marie-Hélène, LAMOTHE Catherine, RINALDI Sabrina, CLISSON Philippe, HÉRISSÉ Mathieu,

Etait excusé :

ARDOUIN Hervé pouvoir à BOUCHEREAU Isabelle

Etaient absents :

LIAUD Eric

BAILLY Lise

SALLES Anna-Maria

BERNET Jean Luc

PORCHERON Patrice

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 9 **Nombre de votants :** 10

Secrétaire de séance : Mme BOUCHEREAU Isabelle

Approbation par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 31 mai 2019 à l'unanimité.

Ajout de points supplémentaires :

- Aménagement façade du coiffeur
- Réseau médiathèques

1- Présentation d'un avenant aux contrats d'assurances

La mise en appel d'offres des contrats d'assurance des communes de Mellois en Poitou n'ayant pas abouti, notre assureur Groupama propose un avenant aux contrats en cours, aux mêmes conditions et avec une échéance au 31 décembre 2020.

Le Conseil valide cette proposition.

2- Demande de modification des statuts du SIEDS

Le comité syndical est actuellement composé des communes membres dont le nombre est de 256 depuis la création de plusieurs communes nouvelles. Le SIEDS propose d'intégrer les communautés de communes.

Par conséquent et compte tenu du nombre important de délégués, les nouveaux statuts prévoient :

- Un comité syndical de 52 délégués seulement : 36 communes et 16 intercos représentées sur 296
- Un bureau syndical de 14 membres : 10 communes et 4 intercos.

Par ailleurs, le SIEDS souhaite élargir son domaine d'intervention en prenant la compétence « bornes de recharge ».

Le conseil municipal donne un avis favorable à ces modifications.

3- Demande de modification des statuts de ID 79

La modification des statuts intervient dans le cadre de la création de communes nouvelles. Les conseillers valident cette modification à l'unanimité.

4- Demande d'avis sur le développement éolien, photovoltaïque et méthanisation

La communauté de Communes Mellois en Poitou sollicite ses communes membres pour connaître leurs avis sur les développements des projets.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Souhaite un arrêt des projets éoliens sur notre commune, mais accepte le développement du photovoltaïque et de la méthanisation.
- Donne un avis favorable sur le développement de ces 3 énergies renouvelables sur les autres communes, si elles sont-elles mêmes, favorables.

5- Demande de subvention

L'association « Les Juniors écolos » n'a pas bénéficié de subvention en 2018. Pour 2019, le conseil municipal leur accorde une somme de 200 €. Il accepte de leur mettre à disposition un jardin potager et de leur fournir des sacs à déjections canines pour les boîtes qu'ils vont financer et installer sur la commune.

6- Remboursement de frais

Les conseillers valident le remboursement de frais engagés par Delphine Castaneda pour 55,59 € (accessoires peinture pour la médiathèque).

7-Démontage structure métallique

M. le Maire présente au conseil un devis de 1 550 € HT de la société Rouvreau Recyclage, pour le démontage de l'auvent de l'ex-station-service dont la commune est désormais propriétaire. Le conseil donne son accord.

8- Participation financière de la commune pour les séjours d'été de la Maison des Jeunes

Suite au transfert de la Maison des Jeunes à la communauté de communes Mellois en Poitou, les tarifs des séjours d'été ont été modifiés. Le reste à charge pour les familles est plus important (base de calcul différente de celle que notre commune pratiquait auparavant).

Par conséquent, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide pour les séjours d'été 2019 (Cœur val de Loire et Natural trophée) d'aider les familles en leur accordant une aide complémentaire dont le montant maximum cumulé ne pourra dépasser 50 % du coût du séjour.

9- Points supplémentaires

A- Subvention d'aide à la rénovation de façade commerciale

Le conseil propose de maintenir cette subvention qui est de 50 % des travaux plafonnés à 1 500 €.

B- Réseau des médiathèques

Une réunion a eu lieu le 5 juillet dernier entre 8 communes (Chef Boutonne, Sauzé-Vaussais, Chapelle Pouilloux, Lorigné, Montalembert, Loubillé, Couture d'Argenson et Mairé-Levescault). A part pour les 2 ex-chefs-lieux de canton, l'accès aux bibliothèques est gratuit pour les autres communes.

Pour pouvoir mettre en place le réseau et le financer, il serait souhaitable dans un 1^{er} temps que les tarifs soient harmonisés ainsi que le fonctionnement.

Aucun accord n'ayant été trouvé entre toutes les communes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas être « chef de file » du réseau tant qu'un accord n'aura pas été trouvé.

10- Questions orales

A –Sécurisation collège

Afin de déposer le dossier de demande de subvention, la municipalité doit fournir des devis malgré l'obligation d'une mise en concurrence.

Deux projets sont proposés au conseil :

- Un avec un coût estimé à 56 400 € TTC et un autofinancement communal d'environ 14 476 €
- Un autre avec un coût estimé à 81 600 € TTC et un autofinancement communal d'environ 20 944 €.

La commune bénéficierait d'une DETR de 40 %, une subvention exceptionnelle du département de 30 % et du FCTVA.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de déposer un dossier et de modifier le budget voté en avril en conséquence.

B –Aménagement de la Place des Halles

Le montant estimatif du projet est de 182 539 € HT soit 219 047 € TTC.

Le financement s'établit de la manière suivante :

DETR (état) : 73 015 €

Fonds Leader(Europe) : 30 000 €

Amende police (département) : 11 750 €

FCTVA : 35 932 €

Soit un autofinancement de 68 350 € avec subvention leader

Ou 98 350 € sans subvention leader

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à déposer toutes les demandes de subventions et autorise à lancer l'appel d'offres sous réserve de l'attribution des subventions.

C- Transfert de la Maison des jeunes

La C.L.E.C.T s'est réunie le lundi 8 juillet 2019 et a validé la diminution des Allocations de compensation d'un montant de 70 000 € pour l'année 2019. En 2020, un bilan sera effectué par la communauté de Communes. Il reste cependant un point en suspens, la refacturation des charges de fonctionnement.

D- Demande de l'association Okies Country

Cette association demande à utiliser la salle socio-culturelle :

Le lundi : 3 h $\frac{3}{4}$ au lieu de 2 h 30

Le mercredi : 3 h $\frac{3}{4}$ au lieu de 4 h $\frac{3}{4}$

Un vendredi par mois : 4 h 30 au lieu de 4 h.

Le sol est quotidiennement marqué par les chaussures malgré plusieurs rappels. Le ménage est à la charge de la commune. Cette association facture, par ailleurs, ses prestations à ses adhérents.

Le Conseil après délibération, demande une participation financière de cette association aux frais d'entretien et de location de cette salle. Le forfait annuel est fixé à 500€.

11- Questions diverses

A- Courrier d'un habitant.

M. le Maire lit au conseil municipal la lettre envoyée par un habitant se plaignant de la course de mobylettes qui a eu lieu en juin dernier.

B- Formation des agents techniques et recrutement

M. Decelas a quitté son poste entraînant l'annulation de la formation prévue.

Le Conseil décide de recruter en CDD, un intérimaire qui lui donne satisfaction afin de soulager les agents techniques durant cette période de congés.

M. le Maire précise qu'il devient urgent de recruter un agent ayant le permis poids lourds.

C- Présentation de maquettes

Isabelle Bouchereau présente au conseil municipal plusieurs projets de bâches d'entrée de ville. Le conseil valide le projet comprenant la tour, le village vacances et le plan d'eau et 6 pictogrammes. Le devis de Ric collectivités est accepté.

Ces toiles seront installées dans l'été.

Les projets de panneaux de signalisation de l'Espace Salcido sont présentés au conseil Municipal qui demande quelques petites modifications. Le devis de RIC collectivités est également validé pour un montant total de 1 224 € TTC. Les panneaux seront installés fin juillet.

Agenda :

Prochain conseil municipal : le 3 septembre 2019 à 19h30

Prochaine réunion des adjoints : le 27 août 2019 à 19h30

La séance est levée à 22 heures40.